



DEAUVILLE

FESTIVAL DU CINÉMA AMÉRICAIN

50th DEAUVILLE AMERICAN FILM FESTIVAL | September 6 to 15, 2024

La clôture des inscriptions est fixée au 19 juillet 2024.

Deadline for submissions is set to July 19, 2024.

INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Merci d'envoyer un lien de votre film à l'adresse suivante : jlasserre@lepublicsystemecinema.fr, accompagné du formulaire d'inscription 2024 dûment complété.

La clôture des inscriptions est fixée au 19 juillet 2023.

Le Festival ne demande pas de frais d'inscription.

Tous les films dont la langue parlée n'est pas l'anglais ou le français doivent être proposés avec des sous-titres anglais ou français.

Les films sélectionnés seront présentés à Deauville sur support DCP, en version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants.

ÉLIGIBILITÉ

Afin de pouvoir participer au **50^e Festival du cinéma américain de Deauville (6 - 15 septembre 2024)**, les films devront remplir les conditions suivantes :

- être des longs métrages de fiction ou des films documentaires, ayant une durée supérieure ou égale à 75 minutes.
- être produits (majoritairement ou minoritairement) par une société basée aux États-Unis ou d'origine américaine.
- **être inédit en France** et n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante en Europe, sauf décision contraire du Directeur du Festival.

Le Festival ne présente pas de courts métrages.

ANNONCE DE LA SÉLECTION

L'annonce officielle des films sélectionnés se fera en août 2024. Les participants seront prévenus de la participation de leur film par email avant l'annonce officielle de la sélection.

SUBMISSION & REGULATIONS

Please submit your film by sending a link to Jérôme Lasserre at jlasserre@lepublicsystemecinema.fr, together with the completed 2024 entry form.

Deadline for submissions is set to July 19, 2023.

There is no registration fee.

All non-English or French language films must be subtitled in English or in French.

All films selected for the Festival will be presented in DCP, in its original version, with French subtitles. Subtitling is at the applicant's charge.

ELIGIBILITY

To be eligible for the **50th Deauville American Film Festival (September 6 to 15, 2024)**, films must fulfil the following conditions:

- be a feature film or a documentary feature film of at least 75 minutes.
- be produced by an American (U.S. only) company (majority or minority production) or a company based in the United States.
- have its **French premiere in Deauville** and have not been shown in a major European film festival. Exceptions can be made upon decision by the Festival Director.

The Festival does not select short films.

ANNOUNCEMENT FOR SELECTED FILMS

The official announcement for the selection will be made in August 2024. Those who are selected to participate will be notified by e-mail prior to the announcement.

FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN DE DEAUVILLE | DEAUVILLE AMERICAN FILM FESTIVAL

c/o LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

23-25 rue Notre-Dame-des-Victoires - 75002 Paris - France

Tel : +33 1 41 34 20 33 - Email : jlasserre@lepublicsystemecinema.fr

www.festival-deauville.com



DEAUVILLE

FESTIVAL DU CINÉMA AMÉRICAIN

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ENTRY FORM

Merci d'envoyer ce formulaire dûment complété accompagné d'un lien du film proposé à l'adresse suivante :
Please send this entry form duly completed together with a link to the submitted film to the following email address:
jlasserre@lepublicsystemecinema.fr

Date limite d'inscription : 19 juillet 2024 - Submission deadline: July 19, 2024

INFORMATIONS REPRISES SUR TOUS NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION
INFORMATION WILL BE PUBLISHED IN ALL OUR COMMUNICATION OUTLETS

1. FILM

Titre original Original title

Titre français French title (if any)

Long métrage Feature Film

Documentaire Documentary Feature Film

Année de production Year of production

Si le film est retenu, sera-t-il présenté en première : mondiale européenne française Non

If the film is selected, will it be a: world premiere European premiere French premiere None

Festivals auxquels le film a déjà participé Previous Festival participation

Interdiction sur le territoire français - 16 ans - 12 ans tous publics pas encore décidé

What is the French rating of the film, if any under 16 under 12 general audience not decided or do not know

2. PRODUCTION | DISTRIBUTION | VENTES | SALES

Société de production Production company

Nom du producteur Producer

Tel Email

Site Internet Official website.....

Société de ventes à l'étranger World sales company (if any)

Nom du contact Contact name.....

Tel Email

Site Internet Official website

Distribution du film en France French distributor (if any)

Nom du contact Contact name.....

Tel Email

Site Internet Official website

Attaché(e) de presse du film en France French Publicist (if any).....

Tel Email

3. FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE | CREW & CAST

Réalisation Director

Tel Email

Merci de joindre une biographie et une filmographie du réalisateur Please add a biography and filmography of the director.

Scénariste Screenwriter

Photographie Director of Photography

Montage Editor

Musique Music Composer

Interprètes principaux Leading cast

Merci de joindre un court synopsis du film. Please add a short synopsis of the film.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES | TECHNICAL FEATURES

Durée du film Running time Couleur Color Noir et blanc Black and white

Format de projection Aspect Ratio 1,37 1,66 1,85 2,35 Scope

Son Sound Stéréo 5.1 7.1 Dolby Atmos Autre Other

Langue(s) parlée(s) dans le film Spoken language(s) in the film

5. SUPPORT DE PROJECTION | SCREENING MATERIAL

Tous les films sélectionnés sont présentés sur support DCP. Les films retenus sont présentés à Deauville en version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants. Il est également demandé aux participants de fournir un second DCP comme support de secours. All the selected films must be presented in DCP. The screening material of the film selected for the Festival must be delivered in its original version, with French subtitles. Subtitling is at the applicant's charge. A second DCP with French subtitles is also required as backup.

Le DCP fourni sera-t-il crypté ? Would you provide an encrypted DCP? Oui Yes Non No

Responsable technique Technical manager

Tel Email

Valeur de l'élément en vue de l'assurance du film Value of the material for insurance (in Euros)

Sans précision de votre part, si le support de projection est perdu ou endommagé durant la manifestation, la compagnie d'assurance du Festival sera engagée à concurrence du prix de tirage de cet élément en laboratoire. Without information about the value of the screening material, in case of loss or damage, the insurance company of the Festival will reimburse the production company an amount not exceeding the value of this material.

Merci de se conformer au règlement du Festival ci-joint pour plus d'informations concernant les supports de projection. Please conform yourself to the regulations of the Festival regarding more information about screening material.

6. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION | PARTICIPATION AGREEMENT

Ayant droit prêtant le film représenté par Right holder lending the film represented by

Nom de la société Company name

Nom Name Fonction Position

Tel Email

déclare être habilité par la société de production à prêter un élément de diffusion du film au Festival du cinéma américain de Deauville et s'engage à ne pas retirer le film du Festival declares to be empowered by the production company to lend the screening material of the film to the Deauville American Film Festival, and commits to not withdrawing it from the Festival.

J'ai pris connaissance du règlement du Festival du Cinéma Américain de Deauville et en accepte la teneur.

I have read the regulations of the Deauville American Film Festival and accept them.

Date

Signature

RÈGLEMENT DU 50^e FESTIVAL DU CINÉMA AMÉRICAIN DE DEAUVILLE

Le Festival du cinéma américain de Deauville, dont la 50^e édition se déroulera du 6 au 15 septembre 2024, a pour but :

- de développer l'intérêt du public français pour le cinéma américain, à travers la présentation de films inédits.
- d'offrir un cadre pour la présentation en première mondiale, européenne ou française de grandes productions américaines.
- d'aider à la diffusion et la promotion de films américains produits de manière indépendante sur le marché cinématographique européen.
- de célébrer le grand cinéma américain du passé, du présent et du futur à travers des rétrospectives et des hommages.
- de fournir un cadre agréable pour des échanges entre professionnels américains et français sur la célèbre côte normande.

Le Festival se compose des trois sections suivantes :

LES PREMIÈRES : section destinée à la présentation de productions américaines avant leur sortie en salles en France.

LA COMPÉTITION : section compétitive de 14 longs métrages de fiction destinée à révéler de nouveaux talents.

Un jury composé de personnalités du cinéma français attribuera le Grand Prix et le Prix du Jury.

Un autre jury - le jury Révélation - composé de nouvelles personnalités du cinéma français attribuera le Prix Révélation.

Un jury composé de critiques de cinéma attribuera le Prix de la Critique.

Le Prix du Public de la Ville de Deauville sera également attribué.

LES DOCS DE L'ONCLE SAM : section non compétitive dédiée aux longs métrages documentaires.

1. Pour pouvoir participer au Festival du cinéma américain de Deauville, les films devront remplir les conditions suivantes :

- a) être des longs métrages de fiction ou des films documentaires, ayant une durée supérieure ou égale à 75 minutes,
- b) être produits majoritairement ou minoritairement par une société basée aux États-Unis ou d'origine américaine.
- c) **être inédits en France** et n'avoir participé à aucune manifestation importante en France, sauf décision contraire du Directeur du Festival.

2. Les films présentés au Festival du cinéma américain de Deauville sont sélectionnés sous la responsabilité de **Bruno Barde**, le Directeur du Festival. Ce dernier se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.

3. Chaque film sélectionné au Festival du cinéma américain de Deauville doit être présenté en présence de l'équipe du film. Le Directeur du Festival se réserve le droit de retirer un film de la sélection si l'équipe du film n'était pas présente.

4. Les films seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival du cinéma américain de Deauville. **La clôture des inscriptions est fixée au 19 juillet 2024.**

5. Les sélections s'opèrent soit en organisant une projection (sous-titrage non nécessaire) pour le comité de sélection (la projection est à la charge du candidat), soit en faisant parvenir un lien du film au Secrétariat du Festival avant cette date.

6. **Tous les films sélectionnés seront présentés sur support DCP. Les DCP ne doivent comporter que la version du film sans aucun logo de festivals au générique. Il est également demandé aux participants de fournir un second DCP comme support de secours.** Le Festival du cinéma américain de Deauville prend en charge le transport des éléments de projection de Paris à Deauville (et retour), ainsi que les frais de magasinage et d'assurance des copies du moment où elles sont remises au Festival du cinéma américain de Deauville jusqu'au moment où le Festival les lui remet pour retour à l'expéditeur, ou éventuellement à un destinataire désigné par lui. **Afin d'éviter tout risque de détérioration, les disques durs doivent être livrés dans une mallette de transport adaptée.** Les éléments de projection sont réexpédiés à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines après la fin de la manifestation. Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver un élément de diffusion au-delà de ce délai, il sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dus. Le Festival du cinéma américain de Deauville n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.

7. **Tous les supports de projection des films retenus pour le Festival du cinéma américain de Deauville doivent parvenir au bureau du Festival à Paris au plus tard le 30 août 2024. Les DCP doivent avoir été testés et vérifiés au préalable par le participant concerné.**

8. Si un élément de projection présenté lors du Festival du cinéma américain de Deauville est perdu ou endommagé durant la manifestation, la compagnie d'assurances du Festival sera engagée à concurrence du prix de retraitage de cet élément en laboratoire. **Il est ainsi fortement conseillé aux participants au Festival de déclarer la valeur de chaque élément de diffusion sur le formulaire d'inscription.**

9. Les jours, lieux et heures de projection des films sélectionnés sont décidés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants dans la semaine du 26 août 2024.

10. **Les films retenus devront être présentés à Deauville en version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants.**

11. Le Festival du cinéma américain de Deauville s'engage à ne présenter aucun film - sauf autorisation spéciale du producteur - à quelque personne ou organisme que ce soit avant la première projection dans le cadre de la manifestation.

12. La documentation sur chaque film candidat doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival à Paris avant le **26 juillet 2024**, afin d'être publiée dans le catalogue officiel du Festival. Celle-ci comprend le formulaire d'inscription rempli et signé, un synopsis court, une biographie-filmographie et une photo du réalisateur/de la réalisatrice ainsi qu'un jeu complet de photos HD du film.

13. Le Festival du cinéma américain de Deauville fera tout son possible pour assurer des hébergements adéquats à Deauville pour les réalisateurs/réalisatrices et comédiens/comédiennes des films présentés dans le cadre de la manifestation. Le Festival du cinéma américain de Deauville pourvoira ces logements à un nombre limité de participants.

14. La participation au Festival du cinéma américain de Deauville implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur, le distributeur ou son représentant.

REGULATIONS OF THE 50TH DEAUVILLE AMERICAN FILM FESTIVAL

The 50th Deauville American Film Festival will take place from September 6 to 15, 2023. Its goals are:

- To increase the French audience for American cinema through an extensive presentation of new American films.
- To provide a showcase for world, European or French premieres of major American films.
- To contribute to the European promotion and marketing of American independent features.
- To celebrate the great American cinema of the past, present and future, through retrospectives and tributes to leading cinema figures.
- To provide a relaxed setting for useful contacts between French and American industry people, in this renowned Normandy seaside resort.

The Festival consists of the following three sections:

THE PREMIERES: A section aimed at screening American feature films prior to their French theatrical release.

THE OFFICIAL COMPETITION: A competitive section of 14 independent feature films aimed at revealing new filmmakers.

A Jury composed of French film celebrities will award the Grand Prix and Jury Prize.

The Revelation jury composed of French promising newcomers will award the Newcomer Award.

A Jury composed of film critics will award the Critics' prize.

The Audience Award of the City of Deauville will also be given.

LES DOCS DE L'ONCLE SAM UNCLE SAM'S DOCUMENTARIES: A non-competitive section aimed at showing the variety of the American documentary feature film production.

1. To be eligible for the Deauville American Film Festival, films must fulfil the following conditions:

- a) Be a feature film or a documentary feature film of at least 75 minutes.
- b) Be produced by an American (U.S. only) company (majority or minority production) or a company based in the United States.
- c) Have its **French premiere in Deauville** and have not been shown in a major French film festival. Exceptions can be made upon decision by the Festival Director.

2. Films submitted to the Deauville American Film Festival are selected under the responsibility of **Bruno Barde**, the Festival Director. The Festival Director has the right to rule over all cases not foreseen by these regulations.

3. Every film selected at the Deauville American Film Festival must be presented with the film's talent(s) in attendance. The Festival Director has the right to withdraw a film from selection if no one linked to the selected film is attending.

4. Films will be considered officially eligible upon receipt of the entry form, filled and signed by the applicant. The signed entry form will prove acceptance of the regulations of the Deauville American Film Festival. **Deadline for submissions is set to July 19, 2024.**

5. Submissions can be made either by organizing a screening in Paris for the selection committee - subtitling is not compulsory for these sessions - or by sending a link of the film to the Festival offices before the submission deadline.

6. **All the selected films must be screened in DCP. The DCP must only contain the version of the film with any logos of other festivals. A second DCP with French subtitles is also required as backup.** The Deauville American Film Festival covers the cost of shipping the DCP from Paris to Deauville and back, as well as all storage and insurance expenses from the moment they are delivered to the moment the Festival delivers them back for the return shipment to the sender or to a destination decided by him. **To prevent any damages during the transport, DCP must be sent in an appropriate packaging.** DCP will be shipped back or collect within the two weeks following the event. In case the production company wishes its DCP to remain in Paris for any reason, the Festival will be entitled to recover from the production company the freight and/or storage costs that are owed. The Festival does not cover any freight and storage costs except for those mentioned in these regulations.

7. **All DCP of the films selected for the Deauville American Film Festival must be received by the Festival office no later than August 30, 2024. DCPs must be technically perfect and must have been verified by each participant.**

8. In case of loss or damage of a screening material the insurance company of the Deauville American Film Festival will reimburse the production company an amount not exceeding the value of this material. **Applicants are therefore strongly urged to declare on the entry form the value of the DCP for insurance purposes.**

9. Screening dates, times and venues are decided by the organizers of the Deauville American Film Festival and will be communicated to the participants during the week of August 26, 2024.

10. **The screening material of the film selected for the Festival must be delivered in its original version, with French subtitles. Subtitling is at the applicant's charge.**

11. The Deauville American Film Festival will not organize private or public screenings of the selected films prior to the first Festival screening, unless authorized by the producer.

12. In order to be published in the official brochure of the Festival, press and publicity material on each film must be sent to the Festival offices in Paris before **July 26, 2024:** completed and signed entry form, short synopsis, biography, filmography and headshot of the director as well as HD images of the film.

13. The Deauville American Film Festival will make every effort to ensure accommodation in Deauville for the director of the film in the official selection. The Festival will provide these accommodations - free of charge - to a limited number of participants.

14. Participation to the Deauville American Film Festival implies acceptance of these regulations by the producer or his representative.